

Département de la NIEVRE République Française Arrondissement de : NEVERS Commune : POISEUX	<p style="text-align: center;"><b><u>EXTRAIT DU REGISTRE</u></b> <b><u>DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</u></b> <b><u>DE LA COMMUNE DE POISEUX</u></b></p> <p style="text-align: center;">Séance du : 22 Décembre 2023</p>
---	--

Nombre de conseillers en exercice : 10  
Nombre de membres présents : 6  
Nombre de Procurations : 2  
Nombre d'absents : 2  
Date d'affichage : 18/12/2023  
Date de convocation du conseil : 18/12/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-deux du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr FITY Jean- Louis, Maire.

Etaient présents :

M. FITY Jean-Louis  
Mme COLIN Michèle  
M. LAFARGUE Jérôme  
M. GUION Wilfried  
M. LONGO Thierry  
M. de VILLAINES Jean

Procuration :

Mme BALDACINI Angélique donne procuration à Mme Michèle COLIN  
M. RABIEGA Yann, donne procuration à Mr FITY Jean- Louis

Etaient absents :

M. GALLET Laurent, M. JOUSSOT David

Secrétaire de séance : M. FAFARGUE Jérôme

**DELIBERATION LIMITATION DE VITESSE 30 KM HEURES TRAVERSEE DU BOURG (2023/22/12/DE51)**

Monsieur le Maire évoque la réglementation de la limitation de vitesse à 30 Km heures à la traversée du Bourg.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents décident de ne pas adopter la limitation de vitesse à 30 km heures.

Le Maire

Jean-Louis FITY